



**HAL**  
open science

# Langues de scolarisation et tentatives d'enseignement-apprentissage bi-plurilingue dans le préscolaire en Côte d'Ivoire

Kakou Marcel Vahou

► **To cite this version:**

Kakou Marcel Vahou. Langues de scolarisation et tentatives d'enseignement-apprentissage bi-plurilingue dans le préscolaire en Côte d'Ivoire. Akofena - Revue scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication, , 2020. hal-03020644

**HAL Id: hal-03020644**

**<https://hal.science/hal-03020644>**

Submitted on 1 Dec 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LANGUES DE SCOLARISATION ET TENTATIVES D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE BI-PLURILINGUE DANS LE PRÉSCOLAIRE EN CÔTE D'IVOIRE

**Kakou Marcel VAHOU**

Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

[marcel.vahou@univ-fhb.edu.ci](mailto:marcel.vahou@univ-fhb.edu.ci)

**Résumé :** Dans son rapport sur la Francophonie économique, Attali (2014, p.47) indique que la préférence pour le français dans les échanges commerciaux disparaîtra si cette langue devient pour les générations africaines futures une langue totalement étrangère... Par conséquent, la langue véhiculaire avec les autres pays africains pourra être le français, mais aussi bien l'anglais, le portugais, l'espagnol, l'allemand ou le chinois. Ce point de vue d'Attali montre l'intérêt du bilinguisme et/ou du plurilinguisme pour les Francophones. Cette étude vise à présenter les langues de scolarisation dans deux cas d'enseignement/apprentissage dans le préscolaire en Côte d'Ivoire.

**Mots clés :** pédagogie, plurilinguisme, préscolaire, Côte d'Ivoire.

**Abstract:** In his report on the economic Francophonie, Attali (2014, p. 47) indicates that the preference for French in commercial exchanges will disappear if this language becomes for future African generations a completely foreign language ... Consequently, the lingua franca with other African countries may be the French, but also English, Portuguese, Spanish, German or Chinese. This point of view of Attali shows the interest of bilingualism and / or plurilingualism for Francophones. This study aims to present the languages of schooling in two cases of teaching/learning in preschool in Côte d'Ivoire.

**Keywords :** pedagogy, plurilingualism, preschool, Côte d'Ivoire.

### Introduction

Dans son rapport sur la Francophonie économique, Attali (2014, p. 47) indique que la préférence pour le français dans les échanges commerciaux disparaîtra si cette langue devient pour les générations africaines futures une langue totalement étrangère... Par conséquent, la langue véhiculaire avec les autres pays africains pourra être le français, mais aussi bien l'anglais, le portugais, l'espagnol, l'allemand ou le chinois. Ce point de vue d'Attali montre l'intérêt du bilinguisme et/ou du plurilinguisme pour les Francophones. Comme nous l'avons écrit (Vahou 2016, p. 294) et (Vahou 2018, pp. 332-333), à propos de la pédagogie de l'immersion (principe pédagogique permettant d'apprendre des matières du programme dans une autre langue que la L1), les motivations qui soutiennent la pédagogie axée sur le bi/plurilinguisme sont d'ordre économique, politique, social, psychomoteur et culturel. En effet, la pédagogie bi-plurilingue a de nombreux avantages qui font que le

monolinguisme est toujours perçu comme un handicap chez l'apprenant. Notre travail vise à présenter les langues de scolarisation dans deux cas d'enseignement/apprentissage dans le préscolaire, en partant d'une présentation du contexte sociolinguistique en Côte d'Ivoire.

### **0.1 Problématique**

Selon Colin (2012, p. 56), « on définira le bi-plurilinguisme scolaire comme la compétence langagière construite uniquement en contexte scolaire, par le biais d'une langue étrangère qui est le vecteur de tout ou partie de la scolarisation... » Dans l'enseignement/apprentissage axé sur le bi-plurilinguisme, Noyau (2014) nous apprend qu'

Il faut insister sur les dommages causés par l'absence de transfert entre langues dans les approches pédagogiques traditionnelles où la langue de l'enfant est ignorée : des savoirs morcelés, sans efficacité ni pertinence, car réduits à la réplique ou à la reproduction, s'opposent à l'autonomisation des apprenants dans la construction des savoirs, la L2 se construit comme pure forme, sans potentiel pour l'expression individuelle ni la mise en relation avec le vécu.

Noyau (2014, p. 1)

Dans le cas de la Côte d'Ivoire où le français joue le rôle de vecteur exclusif de la scolarisation, l'enseignement/apprentissage bi-plurilingue peut-il être une réalité dans les classes préscolaires ?

### **0.2 Cadres théorique et méthodologique**

Le cadre théorique de notre étude est la didactique des langues. Partant de la définition donnée par Martinez (2014), nous pouvons voir la didactique des langues comme un ensemble de moyens, de techniques et de procédés d'enseignement/apprentissage qui permet l'appropriation des langues par des apprenants.

Le terme didactique ... a pour signification étymologique, comme adjectif d'abord, « propre à instruire »... le substantif recouvre un ensemble de moyens, techniques et procédés qui concourent à l'appropriation, par un sujet donné, d'éléments nouveaux de tous ordres.

Martinez (2014, pp. 3-4)

L'approche méthodologique utilisée pour ce travail est l'enquête de terrain. Cette méthodologie a été mise en évidence à travers trois techniques d'enquête. Une grille d'observation de classe nous a servi d'outil pour collecter les données linguistiques et extralinguistiques nécessaires. La recherche documentaire a été orientée vers trois sources qui ont permis de constituer un fonds documentaire pour notre travail. La première source que nous avons exploitée est formée par les documents de format papier, la deuxième source est composée de documents électroniques. Le fonds documentaire papier est

composé des éléments suivants que nous avons rassemblés, lus, photocopiés, classés et archivés. Ce sont :

- les fiches et questionnaires d'enquête collectés auprès des enquêtés,
- les documents administratifs (arrêtés, décisions, circulaires, rapports, etc.),
- les textes de lois (Constitution, décrets),
- les coupures de presse,
- les ouvrages, dictionnaires et encyclopédies,
- les articles scientifiques traitant des questions de bi-plurilinguisme, de didactique et de pédagogie.

Le fonds documentaire électronique a été réuni à partir d'Internet d'où plusieurs documents (articles, rapports, fragments de textes, etc.) ont été téléchargés, classés et hébergés sur notre ordinateur portable. Tous les documents, de type papier ou électronique ont été triés, classés, regroupés dans des chemises cartonnées ou des boîtes d'archives qui ont été étiquetées et rangées par date, type, auteur, discipline, thème, source, catégorie d'enquêté. Nous avons réalisé plusieurs entretiens semi-directifs. Ces entretiens se sont déroulés sous deux formes. Dans la première forme, ils ont été réalisés à partir d'un questionnaire écrit. Dans la seconde forme, nous avons conduit les entretiens à travers un questionnaire oral. L'entretien semi-directif par questionnaire écrit s'est fait par le biais d'un questionnaire remis aux enquêtés. La population cible globale soumise à l'enquête était répartie comme suit: 53 élèves et 17 instituteurs/encadreurs. La technique de l'observation de classe s'est faite à travers une « grille d'observation », comme ci-dessous, que nous avons conçue pour les besoins de l'enquête. Cette grille a eu l'avantage de faciliter la collecte de données à la fois linguistiques et extralinguistiques. La lecture des sigles et abréviations dans la grille d'observation de classe se fait comme ci-après :

- LM : langue maternelle,
- L1 : langue première,
- L2 : langue seconde,
- L3 : langue troisième ou troisième langue,
- Iv. : ivoirienne,
- Af. : africaine,
- Fra. : français,
- Ang. : anglais.

Paramètre	Préscolaire public			Préscolaire privé		
	LM/L1	L2	L3	LM/L1	L2	L3
	Iv./Af.	Fra.	Ang.	Iv./Af.	Fra.	Ang.
Statut de langue officielle						
Langue de communication usuelle						
Langue de scolarisation 1 (Oral)						
Langue de scolarisation 2 (Ecrit)						
Qualification de l'enseignant						
Fait partie du programme officiel						
Fait partie du programme spécial/non officiel/ +Oral						

Tableau 1 : Grille d'observation de classe.

### 1. Rappel du contexte sociolinguistique de la Côte d'Ivoire

Quel que soit le degré d'enseignement (préscolaire/primaire, secondaire, supérieur) considéré, la langue d'enseignement est le français. La langue française a été choisie comme langue officielle en Côte d'Ivoire (comme dans tous les pays de l'Afrique occidentale française) par les colonisateurs français. Ce statut de la langue française a été maintenu par les nouveaux dirigeants ivoiriens au moment de l'indépendance politique intervenue en 1960, en dépit du contexte multilingue. Pour Kouamé (2012), ce « désir affiché du colonisateur français de voir sa langue ne souffrir la concurrence d'aucune langue locale » a poussé la France et ses colonisateurs à édicter des textes de loi qui sont la preuve du « déni des langues locales. »

La langue française est la seule qui doit nous occuper et que nous ayons à propager. Cette diffusion du français est une nécessité. Nos lois et règlements sont diffusés en français. C'est en français que les jugements des tribunaux sont rendus. L'indigène n'est admis à présenter ses requêtes qu'en français. Notre politique d'association l'appelle de plus en plus à siéger dans nos conseils et assemblées à la condition qu'il sache parler français.

Kouamé (2012, p. 6)

Les locuteurs de langues africaines/ivoiriennes se trouvaient ainsi séparés de leurs habitudes linguistiques. Ils devaient intégrer de nouveaux réflexes en s'efforçant de parler une langue qui leur était imposée et dont l'apprentissage se faisait sans aucun recours aux systèmes de leurs langues maternelles. Cette situation que nous décrivons est à la base d'une insécurité linguistique, concept sociolinguistique développé par Labov (1976, p. 200), que nous définissons comme l'état de profond malaise, soit par complexe soit par incapacité, dans lequel se trouve toute personne lorsqu'elle parle ou écrit une langue, que celle-ci soit sa langue maternelle ou pas. Pour le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, l'indice d'insécurité linguistique que nous avons pu situer entre 62,01%, au minimum, et 75,33%, au maximum, explique bien ce constat.

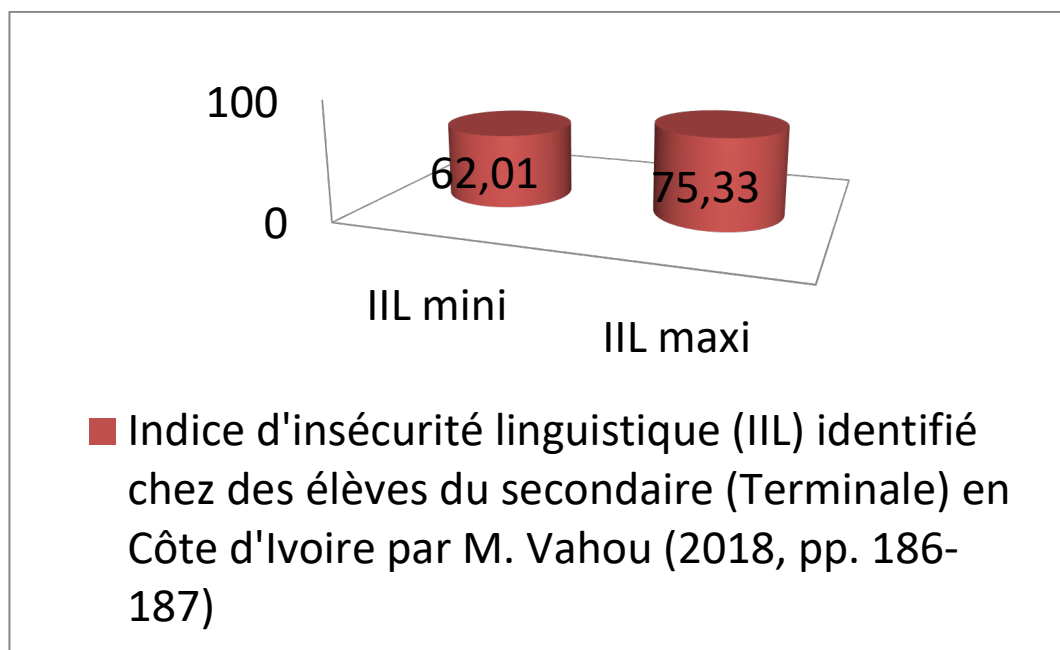


Figure 1 : Indice d'insécurité linguistique en Côte d'Ivoire.

Selon Kouadio (2007, pp. 69-85), c'est au nom de l'unité de la nation que le pouvoir politique en France, depuis François 1er, a imposé un seul idiome, le francien, parlé dans l'Île-de-France, qui finit par triompher des autres dialectes pour donner le français. C'est au nom de la même unité nationale que le français est devenu langue officielle et langue de développement dans les pays d'Afrique francophone dont la Côte d'Ivoire. L'histoire de la langue française en Afrique noire en général et en Côte d'Ivoire en particulier est une suite logique ou une copie presque conforme de ce qu'elle a été en France même où la promotion du français a donné l'exemple d'une unification linguistique fondée sur la "péjoration" des autres langues et parlers, la violence et l'expulsion autoritaires des diversités culturelles. A travers le rapport d'exécution ELAN 2016-2019 produit par l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF) en 2019, l'on note que

Le gouvernement de Côte d'Ivoire a initié un projet d'enseignement bilingue (langues nationales / français) dans son système éducatif en créant par arrêté n° 108/ MEN/ CAB du 13 novembre 2001, le « Projet Ecole Intégrée » (PEI) qui a permis la formation de deux cent vingt (220) enseignants et encadreurs et la conception des manuels de lecture du CP1 dans onze (11) langues nationales et des livres de lecture du CP2 dans six (06) langues. A ce jour, le PEI en Côte d'Ivoire compte vingt-trois (23) écoles. Malgré l'engagement des initiateurs, des difficultés de plusieurs ordres n'ont pas permis au projet d'atteindre les objectifs de départ et d'amorcer l'impulsion de l'enseignement bilingue en Côte d'Ivoire.

IFEFF (2019, p. 25)

Dans la perspective de garantir une meilleure promotion de ses langues nationales, l'Etat de Côte d'Ivoire a fait prendre la loi n° 77-584 du 18 août 1977, portant réforme de l'enseignement. Cette loi prévoit en ses articles 67 et 68 les

conditions pour l'introduction des langues nationales dans l'enseignement et donne mission expresse à l'Institut de Linguistique Appliquée (ILA) d'en étudier la faisabilité :

L'introduction des langues nationales dans l'enseignement officiel doit être conçue comme un facteur d'unité nationale et de revalorisation du patrimoine culturel ivoirien. L'Institut de linguistique appliquée est chargé de préparer l'introduction des langues nationales dans l'enseignement, notamment par leur description, leur codification, l'identification et la consignation de leurs grammaires et lexiques, l'élaboration de manuels scolaires et le développement des productions littéraires garantissant leur caractère culturel.

Loi n° 77-584 du 18 août 1977, Articles 67-68)

Mais le décret d'application de cette loi n'a jamais été pris. Ainsi, la question de la promotion et de la vulgarisation des langues nationales à travers l'école en Côte d'Ivoire est restée sans suite. Même les intentions de politique internationale traduites par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), dont la première mission, tracée par le Sommet de la Francophonie, est de promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique n'ont pas pu faire changer les choses jusqu'à ce jour. Ceci apparaît comme un paradoxe si l'on s'en tient à l'affirmation de l'OIF (2007, p. 97) selon laquelle « dans aucune autre langue que sa langue maternelle, un individu ne saurait plus précisément exposer sa pensée ni comprendre pleinement celle de son interlocuteur. »

Les résultats agrégés de données statistiques tirées du traitement des informations de terrain nous ont permis de déterminer que plus de 81% des enquêtés approuvent l'établissement de langues ivoiriennes comme langues officielles en Côte d'Ivoire. L'enquête de terrain que nous avons menée auprès d'élèves de cinq établissements secondaires à San Pedro a permis de déceler que la plupart des élèves enquêtés désapprouvent l'usage exclusif du français comme langue officielle et appellent à l'avènement de nouvelles langues. 49,34% des élèves soutiennent que la langue française conserve un avenir certain ou confortable en Côte d'Ivoire. En revanche, 44,57% pensent le contraire, estimant que la position dominante et exclusive du français pourrait changer dans les prochaines décennies. Dans cette étude (Vahou, 2016), cinq langues ont été identifiées par les enquêtés pour servir comme langues officielles et langues à enseigner à l'école, dans les trois degrés d'enseignement en Côte d'Ivoire (préscolaire/primaire, secondaire et supérieur). Ce sont l'anglais (46,71%), le baoulé (28,45%), le dioula (25,82%), l'espagnol (12,50%) et le malinké (12,34%). C'est ce rapport spécifique du français à l'anglais et aux langues nationales qui a permis de générer la Figure 2 ci-après.



**Intentions d'élèves sur l'avenir du français et la problématique de nouvelles langues officielles/langues d'enseignement en Côte d'Ivoire par M. Vahou (2018, pp. 160-165)**

■ Intentions d'élèves sur l'avenir du français et la problématique de nouvelles langues officielles/langues d'enseignement en Côte d'Ivoire par M. Vahou (2018, pp. 160-165)



Figure 2 : Intentions d'élèves relatives à l'introduction de nouvelles langues dans l'enseignement en Côte d'Ivoire.

## 2. Analyse des données de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans deux établissements scolaires à Abidjan, du 18 au 20 avril 2018. Ces établissements sont le Groupe Scolaire Cocody Est (enseignement public) et le Groupe Scolaire Méthodiste John Wesley Cocody Angré (enseignement privé). Le choix de ces établissements se justifie par le fait qu'ils sont les seuls qui ont pu nous accorder des autorisations d'enquêter. Pour chacun des établissements, nous avons choisi une classe de la maternelle grande section (MS2). L'effectif global des deux classes s'élève à 53 élèves. Ces enquêtes se répartissent comme suit : 25 élèves pour l'établissement public et 28 élèves pour l'établissement privé. Quant aux enseignants et encadreurs qui ont participé à l'enquête, ils étaient au nombre de 17 personnes ; huit enseignants et quatre encadreurs pour l'enseignement préscolaire public et 4 enseignants et un encadreur pour l'enseignement préscolaire privé. Les données collectées à partir de la grille d'observation de classe sont présentées dans le Tableau 2 ci-après :

Tableau 2 : Données de la grille d'observation de classe.

Paramètre	Préscolaire public			Préscolaire privé		
	LM/L1	L2	L3	LM/L1	L2	L3
	Iv./Af.	Fra.	Ang.	Iv./Af.	Fra.	Ang.
Statut de langue officielle	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Langue de communication usuelle	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Langue de scolarisation 1 (Oral)	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Langue de scolarisation 2 (Ecrit)	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Qualification de l'enseignant	Non	Oui	Non <sup>1</sup>	Non	Oui	Non <sup>2</sup>
Fait partie du programme officiel	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Fait partie du programme spécial/non officiel/ +Oral	Non	-	Oui	Non	-	Oui

<sup>1</sup> L'enseignant de la 3<sup>ème</sup> langue, l'anglais (L3), n'est pas un instituteur mais un enseignant du secondaire (collège/lycée) ou un formateur de cabinet privé.

<sup>2</sup> Idem



### **2.1 Analyse du paramètre « statut de langue officielle »**

Dans ce modèle d'enseignement/apprentissage bi-plurilingue, nous identifions trois fonctions assumées par des langues ou groupes de langues. Que l'on se situe dans le préscolaire public ou privé, la codification des trois fonctions linguistiques se présente comme suit :

- la langue maternelle/langue première (LM/L1), renvoyant aux langues nationales (ivoiriennes ou africaines),
- la langue seconde (L2) assumée par le français,
- et la fonction de troisième langue (L3) occupée par l'anglais.

L'analyse du premier paramètre montre que les LM/L1 et la L3 ne bénéficient pas du statut de langues officielles. Le français, seul, a le statut de langue officielle ; ce qui confirme la disposition inscrite dans la Constitution de la République de Côte d'Ivoire : « ... La langue officielle est le français. »<sup>3</sup>

### **2.2 Analyse du paramètre « langue de communication usuelle »**

La situation est identique à celle décrite en 4.1. Ici, le français (L2) assure tout seul, et de façon exclusive, la fonction de langue de communication usuelle. Cette fonction n'est pas reconnue aux langues maternelles/langues premières (LM/L1) et pas non plus à l'anglais (L3). En d'autres termes, l'on retiendra que dans cet effort de bi-plurilinguisme préscolaire, les langues nationales (LM/L1) et l'anglais (L3) sont exclues de la fonction de « langues de communication courante. »

### **2.3 Analyse du paramètre « langue de scolarisation 1 » (Oral)**

Le français (L2) est la seule langue de scolarisation dans le préscolaire en Côte d'Ivoire. A ce titre, elle est la seule langue utilisée pour les interactions verbales dans le processus d'enseignement/apprentissage en classe. Les langues nationales (LM/L1) ne bénéficient pas de cette fonction. Elles n'interviennent donc pas dans l'acquisition des langues scolaires. Quant à l'anglais (L3), il est simplement enseigné sous la forme expérimentale, en tant que projet. L'oral est la forme exclusive qui intervient dans l'acquisition de cette langue dans l'enseignement/apprentissage préscolaire.

### **2.4 Analyse du paramètre « langue de scolarisation 2 » (Ecrit)**

Seul le français (L2), en raison de son statut de langue officielle et de langue de scolarisation, assume la fonction de langue de l'écrit. Toutes les interactions verbales et écrites en classe sont réalisées en français. Partant, les langues nationales (LM/L1) ne sont pas convoquées dans tous les processus d'acquisition de l'oral et de l'écrit. Par ailleurs, l'enseignement/apprentissage de l'anglais (L3) dans le préscolaire est exclusivement axé sur l'acquisition de l'oral et non de l'écrit.

<sup>3</sup> Article 29, alinéa 3 de la Loi n°2000-513 du 1<sup>er</sup> août 2000 portant constitution de la Côte d'Ivoire.

## 2.5 Analyse du paramètre « qualification de l'enseignant »

L'on a noté que les enseignements/apprentissages bi-plurilingues ne prennent pas en compte les langues nationales (LM/L1). La formation des enseignants du préscolaire se fait exclusivement en français (L2). Ainsi, tous les enseignements/apprentissages sont dispensés en français. En ce qui concerne l'anglais (L3), même si les enseignements/apprentissages ne relèvent pas de décisions officielles, ceux-ci sont le fruit de projets spécifiques initiés par les établissements à titre expérimental. Les enseignants qui dispensent ces cours d'anglais ne sont pas formés ni imprégnés de la pédagogie spécifique pour l'enfant du préscolaire. La plupart du temps, tous ces enseignants d'anglais sont issus de collèges/lycées ou de cabinets privés de formation dont les stratégies et les outils reposent davantage sur les principes de l'andragogie.

## 2.6 Analyse du paramètre « fait partie du programme officiel »

Dans le préscolaire, en dehors du français (L2), aucune autre langue ne fait partie du programme officiel. Cette assertion est sous-tendue par le Tableau 3, ci-dessous, indiquant la liste des ouvrages agréés par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle pour l'enseignement préscolaire au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Tableau 3 : Liste des ouvrages agréés par le ministère de l'Education nationale pour l'enseignement préscolaire au titre de l'année 2019-2020.

<b>Petite section</b>			
Matière	Titre	Collection	Edition
Français	Graphisme/Lecture/EDHC	Toute la maternelle	NEI/CEDA
Mathématiques	Mathématiques/Eveil/AEC	Toute la maternelle	NEI/CEDA
<b>Moyenne section</b>			
Français	Graphisme/Lecture/EDHC	Toute la maternelle	NEI/CEDA
Mathématiques	Mathématiques/Eveil/AEC	Toute la maternelle	NEI/CEDA
<b>Grande section</b>			
Français	Graphisme/Lecture/EDHC	Toute la maternelle	NEI/CEDA
Mathématiques	Mathématiques/Eveil/AEC	Toute la maternelle	NEI/CEDA
Œuvres	Bibi n'aime pas l'école	Muriel Diallo	Classiques Ivoiriens
	Aboutou à l'école, premier jour de classe	Pauline Gondo et Marguerite Kouamé	Africa Reflets Editions
	Aboutou à l'école, une journée d'activités	Pauline Gondo et Marguerite Kouamé	Africa Reflets Editions
	Nanou au jardin d'enfants	Claire Porquet	Frat Mat Editions

## 2.7 Analyse du paramètre « fait partie du programme spécial/non officiel/+oral »

Cette partie de notre travail cherche à montrer que dans la dynamique d'enseignement/apprentissage bilingue, plutôt que bi-plurilingue, parce que dans la réalité il n'y a que deux langues en présence, le français (L2) et l'anglais

(L3), découle d'initiatives non officielles. Les établissements, pour satisfaire des intentions marketing et attirer davantage d'élèves, initient ces programmes spéciaux axés sur l'enseignement/apprentissage de l'anglais à partir des classes du préscolaire. Ces programmes qui restent en surface, sont exclusivement orientés vers l'acquisition du vocabulaire oral de base.

#### 4. Discussion

L'enseignement/apprentissage bi-plurilingue à partir du cycle préscolaire revêt à la fois des avantages et des contraintes que nous dressons ci-dessous afin de susciter davantage d'intérêt et de précautions pour la prise en compte de cette approche pédagogique dans le préscolaire.

##### 3.1 Avantages du bi-plurilinguisme préscolaire

Les facteurs de satisfaction dans l'enseignement/apprentissage bi-plurilingue résident dans le fait que l'apprenant en bas âge développe les aptitudes positives suivantes :

- une activité intellectuelle débordante,
- une possibilité d'apprendre efficacement une autre langue,
- un basculement permanent d'une langue à l'autre,
- une sensibilité linguistique plus fine; les langues s'additionnant au lieu de se superposer,
- un élargissement de l'intérêt personnel de l'apprenant,
- un renforcement de la langue maternelle (LM) ou langue première (L1) et de la transmission de la culture.

##### 3.2 Contraintes du bi-plurilinguisme préscolaire

En dépit des avantages qui lui sont reconnus, l'enseignement/apprentissage bi-plurilingue préscolaire est une approche pédagogique sujette à des contraintes qu'il importe de rappeler ci-après :

- l'absence d'une volonté politique hardie en faveur de l'enseignement / apprentissage bi-plurilingue,
- la formation d'enseignants spécialisés en LM/L1-L2-L3 pour le préscolaire,
- la réorganisation des programmes d'enseignement,
- la production d'outils et de manuels didactiques adaptés au bi-plurilinguisme préscolaire,
- l'élaboration de nouveaux programmes,
- la répartition des matières entre les langues nationales à enseigner comme langues maternelles/langues premières (LM/L1) et le français langue seconde (L2), langue officielle d'une part, et l'anglais troisième langue (L3), d'autre part.

#### Conclusion

Face à la montée de l'anglais dont la prépondérance dans les organisations internationales n'est plus à démontrer, tous s'accordent à dire que « l'anglais est la langue de l'avenir ». Selon un article publié par le site Internet atlasocio.com le 28/10/2017, le Baromètre Calvet (2012) a permis d'identifier l'anglais comme la langue ayant le plus grand poids sociolinguistique dans le

monde. « En 2012, la langue qui possède le plus de "poids" sociolinguistique au monde est l'anglais avec un score de 9,062. Deux autres langues ont un score supérieur à 7 : l'espagnol (7,806) et le français (7,733). Le présent classement mentionne les 150 premières langues sur les 563 traitées par le Baromètre Calvet en 2012 ». (Calvet, L-J, 2012). En dépit de sa position dominante, servant de langue officielle et de langue seconde, le français, langue exclusive de scolarisation, ne semble plus être la langue de préférence des Ivoiriens. Face à une langue française qui perd de plus en plus de terrain (Vahou, 2016, pp. 53-54), des voix s'élèvent en faveur de l'introduction de nouvelles langues officielles et langues de scolarisation en Côte d'Ivoire. En l'état actuel, toutes les tentatives d'enseignement bi-plurilingue dans le préscolaire en Côte d'Ivoire revêtent un caractère informel. Il faut donc, selon Ouane et Glanz (2010, p. 10), « planifier un modèle d'éducation multilingue additif ou de sortie tardive fondé sur la langue maternelle, le développer avec audace et le mettre en œuvre sans délai, en ayant recours à des modèles adaptés au cadre conceptuel, à la situation et aux ressources singulières du pays... »

### Références bibliographiques

- Attali, J. (2014). La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable. Rapport à François Hollande, Président de la République Française, Direction de l'information légale et administrative, Paris.
- Colin, C. (2012). Construction du bi-plurilinguisme en français langue de scolarisation. Apprentissage d'une L2 en enseignement bilingue précoce. Thèse de doctorat en sciences du langage, Tome 1, Université Montpellier III-Paul Valéry, Montpellier.
- Kouadio, N. J. (2007). Le français : langue coloniale ou langue ivoirienne ? *Hérodote*, (3)126, 69-85. [En ligne], consultable sur [URL:http://www.cairn.info/revue-herodote-2007-3-page69.htm](http://www.cairn.info/revue-herodote-2007-3-page69.htm)
- Kouame, K. J-M. (2012). La langue française dans tous les contours de la société ivoirienne. *Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone* (Collection Note de recherche de l'ODSEF)/Université Laval, Québec.
- Labov, W. (1976). Sociolinguistique. Les Editions de Minuit, Paris.
- Martinez, P. (2014). La didactique des langues *étrangères*. PUF, Que sais-je ?, Paris.
- Noyau, C. (2014). Transferts linguistiques et transferts d'apprentissage : Favoriser les transferts dans une didactique du bi-plurilinguisme. ELAN-Afrique. Approches didactiques du bi-plurilinguisme en Afrique : Apprendre en langues nationales et en français pour réussir à l'école. Editions des Archives Contemporaines, [En ligne], consultable sur URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01741852/document>
- Ouane, A. & Glanz, C. (2010). Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue. Note de sensibilisation et d'orientation étayée par les faits et fondée sur la pratique. Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)/Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), UIL-ADEA, Paris.



- Vahou, K. M. (2018). *L'insécurité linguistique chez des élèves en Côte d'Ivoire*. L'Harmattan, Collection Études africaines/Série Linguistique, Paris.
- Vahou, K. M. (2016). *L'insécurité linguistique chez des élèves en Côte d'Ivoire*. Thèse de doctorat unique, sous la direction de Prof. Kouadio N'guessan Jérémie, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan.

#### **Autres**

- ATLASOCIO.COM. (2017). Classement des langues du monde par poids sociolinguistique ». *Atlasocio.com*, 28/10/2017. (En ligne), consulté le 01/11/2020, URL <https://atlasocio.com/classements/langues/sociolinguistique/classement-langues-par-poids-sociolinguistique-monde.php>
- IFEF. (2019). *Compte rendu d'exécution technique. Période 2016-2019 (Rapport ELAN 2016-2019)*, IFEF, Paris.
- Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. (2019). *Liste des manuels et supports pédagogiques agréés et recommandés. Année scolaire 2019-2020*. MENETFP, Abidjan.
- OIF. (2007). *La francophonie dans le monde 2006-2007*. OIF, Nathan, Paris.
- République de Côte d'Ivoire. (2000). *Loi n°2000-513 du 1<sup>er</sup> août 2000 portant constitution de la Côte d'Ivoire, Article 29*, RCI, Abidjan.
- République de Côte d'Ivoire. (1977). *Loi n° 77-584 du 18 août 1977, portant réforme de l'enseignement, Articles 67 et 68*, RCI, Abidjan.